

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 745

27 mars 2013

SOMMAIRE

DHCT II Luxembourg S.à r.l.	35757	SPF Denfert S.A.	35719
Inverdt Luxembourg S.A.	35724	Stoncor Lux S. à r. l.	35744
L14 Capital Partners S.A.	35744	Suite II S.A.	35747
Logi Holdings S.à r.l.	35734	Symprofile Business S.A.	35760
My Keysolution	35748	Taksen S.à r.l.	35750
Ondatec S.à.r.l.	35750	Taurouge I	35760
Orocash Capital S.A.	35747	Taurouge II	35760
Pegaso Transport Sàrl	35753	TeamSystem Integral Investors	35756
Pereira Constructions - Façades S.à.r.l. ..	35714	Technochem S.A.	35756
Pierre KREMER et Cie S.à r.l.	35733	Tekno	35756
PRB Luxembourg S.à r.l.	35734	The Lituus Organization S.A.	35753
Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	35733	The North S.à r.l.	35753
RL LUX Holding S.à r.l.	35733	Top Level Management	35752
Schreinerei SCHREINER S. à r.l.	35724	Top Toiture S.à.r.l.	35752
Sigma Fin International S.à.r.l.	35724	TyCom Holdings II S.A.	35756
Socaro Invest S.à r.l.	35724	UK Bricks S.à r.l.	35750
Sodrugestvo Group S.A.	35719	Up-To-Date, S.à r.l.	35750
Sopra Luxembourg S.A.	35744	VD2 Architecture	35747
Special's S.à r.l.	35744	Vesuvio	35747
		Way HoldCo S.à r.l.	35714

Pereira Constructions - Façades S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 11, Hanfbierg.
R.C.S. Luxembourg B 124.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pereira Constructions – Façades S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024800/11.

(130029723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.848.

In the year two thousand twelve, on the thirty-first day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Way Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 January 2008 number 229 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134848 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 20 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 March 2011 number 598.

The extraordinary general meeting was declared open at noon with Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all sixteen (16) class G shares (the "Class G Shares") held by its shareholders and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class G Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class G Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class G Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of sixteen euro (EUR 16.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred eighty-four euro (EUR 12,484.-) by cancellation of all Class G Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4. To amend article 5, article 23 and article 24 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of the Class G Shares held by its shareholders and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class F Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class G Shares by the Company, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class G Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease of the share capital of the Company by an amount of sixteen euro (EUR 16.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred eighty-four euro (EUR 12,484.-) by cancellation of all Class G Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5, article 23 and article 24 of the articles of association of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred eighty-four euro (EUR 12,484.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), fourteen (14) class A shares (the "Class A shares"), fourteen (14) class B shares (the "Class B shares"), fourteen (14) class C shares (the "Class C shares"), fourteen (14) class D shares (the "Class D shares"), fourteen (14) class E shares (the "Class E shares") and fourteen (14) class F shares (the "Class F shares") altogether referred to as the "Shares". Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 23 and 24 of these Articles of Association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.»

« **Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Ordinary Shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class E shares, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class F shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes

of shares have been made) to be distributed among the holders of Class F shares, based on their respective shareholding in the Class F shares.

Should no Class F shares be in issue or should all the Class F shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 23, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.»

« **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares and Class F shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rule of priority and propositions set out in article 23 for the appropriation of profits.»

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 12.15 pm.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Way Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2008, numéro 229 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134848 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mars 2011, numéro 598.

L'assemblée a été déclarée ouverte à midi sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Caroline Taudière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses seize (16) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G") détenues par ses associés et approbation de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie G.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie G par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie G, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de seize euros (EUR 16,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cents quatre-vingt-quatre euros (EUR 12.484,-) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

4. Modification de l'article 5, l'article 23 et l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs aux gérants de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie G détenues par ses associés et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie G.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie G par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie G, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de seize euros (EUR 16,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cents quatre-vingt quatre euros (EUR 12.484,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5, l'article 23 et l'article 24 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt quatre euros (EUR 12.484,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), quatorze (14) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), quatorze (14) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), quatorze (14) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), quatorze (14) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), quatorze (14) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E») et quatorze (14) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), ensemble les "parts sociales". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 23 et 24 des présents statuts, les droits et obligation afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices net annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reports, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5%) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, et enfin

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale soit à (i) trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F soit à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie F ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 23, ou (ii) soit à une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées). Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

« **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

- (ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de Catégorie A, de parts sociales de Catégorie B, de parts sociales de Catégorie C, de parts sociales de

Catégorie D, de parts sociales de Catégorie E et de parts sociales de Catégorie F dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 23 concernant la répartition des profits.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Taudière, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2013. REM/2013/25. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023761/294.

(130028537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65875 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024881/10.

(130029485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

SPF Denfert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.185.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier

Par devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme Tika Services S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1470 Luxembourg, 70, route d'Esch;

ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, demeurant à Heiderscheid en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la "Société").

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "SPF Denfert S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000 €), divisé en mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31 €) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2014.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2013.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante pré-qualifiée déclare souscrire les mille actions et les libérer en intégralité par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à 700.-€

L'actionnaire déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 70, route d'Esch L-1470 Luxembourg.
2. Est appelée aux fonctions d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

Madame Bouchra Akhertous, administrateur de sociétés, née à Mont-Saint-Martin (France), le 8 octobre 1974, demeurant professionnellement 70 route d'Esch L-1470 Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes la société One Luxembourg S.A., 70 route d'Esch L-1470 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 136691.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 30 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1419. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023727/228.

(130028658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Socaro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.318,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024877/11.

(130029643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Sigma Fin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013024873/12.

(130029661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Schreinerei SCHREINER S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5561 Remich, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 132.258.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 février 2013.

Pour SCHREINEREI SCHREINER SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013024869/12.

(130030059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Inverdt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 174.973.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

WILONA GLOBAL S.A., a public limited liability company with registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Register of the Republic of Panama under number 508545,

represented by Ms. Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given on 4 January 2013.

Which power of attorney shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (*société anonyme*) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form, Name, Registered office, Objet, Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "INVERDT LUXEMBOURG S.A."

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. The Company may advise, assist, provide services or advice to individuals and enterprises in the areas of strategy, organisation, finance and enterprise management.

4.6. Similarly, the Company may carry out any studies, audits, assistance and advisory works on behalf of third parties.

4.7. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by a one director (the "Sole Director"), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.8. In case of a sole Director, the resolutions of the sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of the Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of the Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of the Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the third Thursday of the month of June of every year at eleven a.m. (11:00 a.m.).

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of the Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year, Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated

for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party/parties declare(s) to subscribe the entire capital as follows:

WILONA GLOBAL S.A., prenamed, Thirty one thousand Shares	<u>31,000 Shares</u>
TOTAL: thirty one thousand Shares,	31,000 Shares

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000). The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1.600,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of directors is set at three (3). The following have been appointed as director(s):
 - Laurence BARDELLI, private employee, born in Villerupt, France on December 8, 1962, with professional address at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
 - Vincent WILLEMS, accounting expert, born in Liège, Belgium on September 30, 1975, with professional address at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; and
 - Bertrand MICHAUD, business manager, born in Paris, on November 21, 1961, with professional address at 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Their mandate will expire at the annual general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31st December 2013.

- 3) The number of statutory auditors is set at one (1). Has been appointed statutory auditor: Ser.Com S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered address at 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.942.

Its mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31st December 2013.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party/parties and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

WILONA GLOBAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, République de Panama, enregistrée auprès du Registre Public de la République de Panama sous le numéro 508545,

représentée par Léa GNALY, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La dénomination de la Société est «INVERDT LUXEMBOURG S.A.»

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des statuts.

3.3 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

3.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3-5 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société peut également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. La Société peut conseiller, assister, et fournir des prestations de services ou de conseil aux particuliers et aux entreprises dans les domaines de la stratégie, de l'organisation, des finances et du management d'entreprise.

4.6. De même, la Société peut réaliser pour le compte de tiers tous travaux d'études, d'audits, d'assistance et de conseil.

4.7. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1 Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2 Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3 La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1 La Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il n'y a qu'un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2 Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3 Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5 Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

9.6 En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7 Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8 En cas d'Administrateur unique, les résolutions de l'Administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1 L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3 Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4 L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1 L'Administrateur unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2 Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi, les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1 L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2 S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5 Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6 Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7 Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à onze heures (nhoo).

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

Wilona Global S.A., préqualifiée Trente et un mille Actions	<u>31.000 Actions</u>
TOTAL: trente et un mille Actions	31.000 Actions

Les actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Laurence BARDELLI, employé privé, née à Villerupt, France le 8 décembre 1962, avec adresse professionnelle au 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Vincent WILLEMS, expert comptable, né à Liège, Belgique le 30 septembre 1975, avec adresse professionnelle au 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; et

- Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris, le 21 Novembre 1961, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

3) Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Ser.Com S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 117.942.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013019999/480.

(130024214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

RL LUX Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024862/10.

(130030232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 270.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024843/11.

(130029638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pierre KREMER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 24, Z.I. allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 23.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pierre KREMER et Cie S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024802/11.

(130029747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024832/11.

(130029495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 10th day of January.

Before the undersigned, Léonie GRETHEN, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo European Principal Finance II Partnership, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships having its registered office at c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is “Logi Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

Apollo European Principal Finance II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B managers:

- Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Philip Godley, born on 21 March 1974 in Sheffield, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- James Saout, born on 11 October 1978 in Jersey, with professional address at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

2. The registered office of the Company is located at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 10 janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo European Principal Finance II Partnership, une société enregistrée auprès du Registre des sociétés des Iles Cayman, avec son siège social à c/o Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Logi Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (Les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la rénomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Apollo European Principal Finance II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- James Saout, né le 11 octobre 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 14 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1729. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020032/518.

(130024321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Sopra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 82.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013024914/10.

(130029791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Special's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 63, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 48.526.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 février 2013.

Pour SPECIAL'S SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013024918/12.

(130030063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Stoncor Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 132.624.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024923/10.

(130029718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

L14 Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 151.687.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having his professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of L14 Capital Partners S.A., a joint stock company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151687 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 759, of April 12, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of February 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1662 of July 23, 2011,

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by the directors of the Company (the Directors) on October 11, 2011.

A copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the subscribed share capital of the Company was as from September 29, 2011 fixed at one million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 1.720.000,00) represented by one hundred seventy-two million (172.000.000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, including the subscribed share capital, amounts to two million six hundred fifty thousand Euro (EUR 2.650.000,00) represented by two hundred sixty-five million (265.000.000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each. The board of directors may, at its sole discretion, increase the share capital within the limits of the authorized share capital up to the total amount of nine hundred ten thousand five Euro and fifty-one cents (EUR 910.005,51) and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the shares, if any, the terms and conditions of the subscription for and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash

III. That by resolutions taken on October 11, 2011 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Directors resolved to increase the subscribed share capital of the Company to the extent of nineteen thousand nine hundred ninety-four Euro and forty-nine cents (EUR 19.994,49) in order to raise it from its current amount of one million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 1.720.000,00) to one million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-four Euro and forty-nine cents (EUR 1.739.994,49), by the creation and issuance, with effect as of September 30, 2012, of one million nine hundred ninety-nine thousand four hundred forty-nine (1.999.449) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each, together with a share premium in the amount of thirty-four thousand seven hundred thirty-nine Euro and twenty-four cents (EUR 34.739,24), and resolved to accept the subscription and payment for these shares and share premium from the subscribers and for the amounts as evidenced in the Resolutions.

The amount of fifty-four thousand seven hundred thirty-three euro and seventy-three cents (EUR 54.733,73) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Further to the share capital increase, the first and second paragraph of article 5 of the Company's articles of association are amended as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-four Euro and forty-nine cents (EUR 1.739.994,49) represented by one hundred seventy-three million nine hundred ninety-nine thousand four hundred forty-nine (173.999.449) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

The authorized share capital of the Company (including the subscribed share capital) amounts to two million six hundred fifty thousand Euro (EUR 2.650.000,00) represented by two hundred sixty-five million (265.000.000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each. The board of directors may, at its sole discretion, increase the share capital within the limits of the authorized share capital up to the total amount of nine hundred ten thousand five Euro and fifty-one cents (EUR 910.005,51) and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the shares, if any, the terms and conditions of the subscription for and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de L14 Capital Partners S.A. (ci-après, la Société), une société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 520 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151687, constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 759, daté du 12 avril 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1662 en date du 23 juillet 2011,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par ses administrateurs (les Administrateurs), en date du 11 octobre 2011,

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social souscrit à la date du 29 septembre 2011, était fixé à un million sept cent vingt mille Euro (EUR 1.720.000,00), représenté par cent soixante-douze millions (172.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à deux millions six cent cinquante mille Euro (EUR 2.650.000,00) représenté par deux cent soixante-cinq millions (265.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune. Le conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé jusqu'à un montant total de neuf cent dix mille cinq Euro et cinquante-et-un cents (EUR 910.005,51) et il est autorisé et apte à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature;
- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer sur les actions s'il y a lieu, les conditions générales de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et
- retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en numéraire.

III. Au terme des résolutions prises en date du 11 octobre 2011 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Administrateurs ont décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro et quarante-neuf cents (EUR 19.994,49), afin de le porter du montant d'un million sept cent vingt mille Euro (EUR 1.720.000,00) à un million sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro et quarante-neuf cents (EUR 1.739.994,49), par l'émission, avec effet au 30 septembre 2011, d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-neuf (1.999.449) actions, d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente-quatre mille sept cent trente-neuf Euro et vingt-quatre cents (EUR 34.739,24), et d'accepter la souscription et la libération de ces nouvelles actions ainsi que de la prime d'émission, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés dans les Résolutions.

Le montant de cinquante-quatre mille sept cent trente-trois Euro et soixante-treize cents (EUR 54.733,73) a été entièrement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été donné au notaire instrumentant.

IV. Suite à cette augmentation de capital, le premier et second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro et quarante-neuf cents (EUR 1.739.994,49) représenté par cent soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-neuf (173.999.449) actions avec une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0.01) chacune.

Le capital social autorisé (incluant le capital social souscrit) est fixé à deux millions six cent cinquante mille (EUR 2.650.000,00) représenté par deux cent soixante-cinq millions (265.000.000) d'actions avec une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0.01) chacune. Le conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé jusqu'à un montant total de neuf cent dix mille cinq Euro et cinquante-et-un cents (EUR 910.005,51) et il est autorisé et apte à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé dans une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature;
- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer sur les actions s'il y a lieu, les conditions générales de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

- retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en numéraire.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020061/153.

(130023690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Suite II S.A., Société Anonyme,
(anc. Orocash Capital S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.447.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024925/10.

(130030188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Vesuvio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 152, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 9.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 février 2013.

Pour VESUVIO SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013024971/12.

(130030061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

VD2 Architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8615 Platen, 20, beim Kinnebesch.
R.C.S. Luxembourg B 172.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VD2 ARCHITECTURE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024970/11.

(130030253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

My Keysolution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8221 Mamer, 19, rue Cunégonde.

R.C.S. Luxembourg B 174.960.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Christine KALUZA, geborene OSCHOWITZER, Beraterin, geboren in Regensburg (D), am 16. September 1960, wohnhaft in L-8221 Mamer, 19, rue Cunégonde.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „My Keysolution“ („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind die Beratung, die Beratung und Lösungssuche in der Informatik und die Durchführung von jeglichen Aktivitäten zur Aus- und Weiterbildung, Beratung und Coaching im Bereich des Feng Shui, und das Abhalten der diesbezüglichen Workshops und Tagungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle kommerziellen Aktivitäten im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004, welche das abgeänderte Gesetz vom 28. Dezember 1988 ergänzt, über die Niederlassungsfreiheit und die Regulierung des Zugangs zum Handel an Handwerker, Händler, des Herstellers und bestimmte Berufe, ausführen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Capellen (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, aberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin Frau Christine KALUZA, geborene OSCHOWITZER, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafterin

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparentin, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8221 Mamer, 19, rue Cunegonde.
- 2) Frau Christine KALUZA, geborene OSCHOWITZER, Beraterin, geboren in Regensburg (D), am 16. September 1960, wohnhaft in L-8221 Mamer, 19, rue Cunegonde, wird zur alleinigen Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Die alleinige Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Grundungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: Christine KALUZA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/400. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013020080/110.

(130023856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Up-To-Date, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 14, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 112.289.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013024965/10.

(130030159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

UK Bricks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 161.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013024964/10.

(130029988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Taksen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ondatec S.à r.l.).**

Siège social: L-2511 Luxembourg, 4, boulevard Jules Salenty.

R.C.S. Luxembourg B 140.115.

L'an deux mil treize, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Johan THIRIART, conseiller économique, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 5 mai 1960, demeurant à L-2511 Luxembourg, 4, boulevard Jules Salenty, et

2.- Monsieur Romain ZIMMER, économiste, né à Pétange, le 14 mars 1959, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie,

ici tous deux représentés par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limitée ONDATEC S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 140115, ayant son siège social au 12, Place de l'Europe, L-4112 Esch-sur-Alzette (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 1 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1919 du 5 août 2008, s'élève actuellement à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation des cessions de parts sociales

2) Il résulte des cessions de parts sociales intervenues sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant,

- que Monsieur Andrzej OSTROWSKI, né à Braniewo (Pologne), le 6 avril 1957, demeurant à L-3920 Mondercange, 18, route d'Esch, a cédé et transporté, soixante (60) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Romeo MORUZZI, né le 27 mars 1968 à Luxembourg, demeurant à L-7418 Buschdorf, 40, Am Moul, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance;

- que la société FINGEN S.A., ayant son siège social en Suisse, à Lugano, Via Ginevra 5, a cédé et transporté, cent vingt (120) parts sociales, qu' elle détenait dans la Société à Monsieur Romeo MORUZZI, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance;

- que Monsieur Romeo MORUZZI, prénommé, a cédé et transporté, cent quarante-huit (148) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Romain ZIMMER, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance;

- que Monsieur Romeo MORUZZI, prénommé, a cédé et transporté, cinquante-deux (52) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Johan THIRIART, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Ces cessions de parts ont été approuvées conformément à l'article 7 des statuts et par la gérance de la Société, qui les considère comme dûment signifiées à la Société et les accepte, pour les raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En raison des prédites cessions, les parts sociales de la Société sont réparties désormais comme suit:

Monsieur Johan THIRIART	52 parts sociales
Monsieur Romain ZIMMER	148 parts sociales
TOTAL:	200 parts sociales.

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constatation de la cession de parts sociales actée ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, ayant reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société d'ONDATEC S.à.r.l. en TAKSEN S.à.r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le conseil économique et fiscal, ainsi que toutes prestations de services administratifs, de gestion et de secrétariat, annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseil économique et fiscal.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

3. Transfert de siège social de L-4112 Esch-sur-Alzette, 12, Place de l'Europe, à l'adresse suivante: L-2511 Luxembourg, 4, boulevard Jules Salenty et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

4. Démission de Monsieur Romeo MORUZZI de ses fonctions de gérant technique de la Société, et décharge pour l'exécution de son mandat.

5. Démission de Monsieur Andrzej OSTROWSKI de ses fonctions de gérant administratif de la Société, et décharge pour l'exécution de son mandat.

6. Nomination de Monsieur Johan THIRIART comme gérant unique de la Société.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société d'ONDATEC S.à.r.l. en TAKSEN S.à.r.l. et modifient, par conséquent, l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TAKSEN S.à.r.l.»».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le conseil économique et fiscal, ainsi que toutes prestations de services administratifs, de gestion et de secrétariat, annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseil économique et fiscal.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-4112 Esch-sur-Alzette, 12, Place de l'Europe, à l'adresse suivante: L-2511 Luxembourg, 4, boulevard Jules Salentiny et modifient, par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Romeo MORUZZI de ses fonctions de gérant technique de la Société et de Monsieur Andrzej OSTROWSKI de ses fonctions de gérant administratif de la Société, et leur accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Johan THIRIART, ci-avant nommé, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société se trouvera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et l'associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013020138/118.

(130024052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Top Level Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024957/10.

(130030048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Differdange, 75, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOP TOITURE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024959/11.

(130030045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

The North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 149.159.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2010 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2010 déposé le 24/02/2012 no L120032553) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024951/10.

(130029548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

The Lituus Organization S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 30.716.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024950/10.

(130029631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Pegaso Transport S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Marthe Thyès-Walch, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° C-719 on 8th April 2006.

The articles of incorporation of the Company have been last amended by deed of notary Gérard Lecuit on 19th September 2006 published in the Mémorial n° C-2118 on 14th November 2006.

The Meeting was chaired by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing professionally in Luxembourg who appointed as secretary Mr Carlo Noël, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The Meeting was duly convened by notices sent by registered mail on 20 December 2012.
2. The shareholders represented at the Meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.
3. It appears from said attendance list that out of the 3,996 (three thousand nine hundred ninety six) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, 3,938 (three thousand nine hundred and thirty-eight) shares are represented at this Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.
4. The agenda of the Meeting is as follows:
 1. Approval of the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company;
 2. Appointment of CoPROcess S.A. as liquidator of the Company and approval to grant CoPROcess S.A. with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company;

3. Termination of the mandates of the members of the board of managers of the Company and approval to grant them with discharge for the performance of their mandate.

The above being approved the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

It is resolved by the shareholders, according to article 16 of the Company's articles of association, to approve the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company (the "Opening of the Liquidation").

Second resolution:

It is resolved by the shareholders to appoint CoPROcess S.A., a public limited liability company ("Société Anonyme") organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to grant the Liquidator with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company.

It is resolved by the shareholders to grant to the Liquidator with all necessary powers in respect of the Liquidation and notably with the powers as provided for by Articles 144 and 145 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

It is further resolved by the shareholders of the Company that the Liquidator will notably be empowered to:

- represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company in kind or in cash to the shareholders of the Company at any time during the liquidation proceedings; accomplish any act provided for in Article 145 of the Company Law without having the prior approval of the shareholders of the Company and notably contribute the assets of the Company to other companies;
- withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;
- without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises; and
- under his sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

Third resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders that the mandates of the members of the board of managers of the Company are terminated.

In this respect, it is resolved by the shareholders to give full discharge, up to this date, to the members of the board of managers for the accomplishment of their mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Version française:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «Pegaso Transport S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu du notaire Marthe Thyès-Walch résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-719 du 8 avril 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Gérard Lecuit le 19 septembre 2006 publié au Mémorial C-2118 du 14 novembre 2006.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Monsieur Carlo Noël, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Assemblée a été dûment convoquée par des convocations envoyées par courrier recommandé le 20 décembre 2012.

2. Les actionnaires représentés à l'Assemblée et leurs participations respectives figurent sur une liste de présence qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

3. Il appert de ladite liste de présence que sur les 3.996 (trois mille neuf cent quatre vingt seize) actions émises par la Société, 3.938 (trois mille neuf cent trente-huit) actions sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de CoPROcess S.A. en tant que liquidateur de la Société et approbation de doter CoPROcess S.A. de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société;
3. Fin des mandats des membres du conseil de gérance de la Société et approbation de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat.

Première résolution:

Il est décidé par les associés, selon l'article 16 des statuts de la Société, d'approuver la dissolution et l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société (l'«Ouverture de la Liquidation»).

Deuxième résolution:

Il est décidé par les associés de nommer CoPROcess S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de doter le Liquidateur de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société.

Il est décidé par les associés d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la liquidation et notamment les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

Il est en outre décidé par les associés de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- représenter la Société durant la procédure de liquidation, vendre tous les actifs, s'acquitter des dettes, et distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux associés, en numéraire ou en nature, à tout moment au cours de la procédure de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des associés de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;
- renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
- sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant; et
- sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Troisième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par les associés que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société ont pris fin.

A cet égard, il est décidé par les associés de donner pleine et entière décharge, jusqu'à cette date, aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Nezar, C. Noël, L. Forget, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/376. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020152/147.

(130024234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Tekno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEKNO

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024947/12.

(130029889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Technochem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 94.298.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024946/10.

(130029993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

Les comptes annuels au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024944/10.

(130030207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.776.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Février 2013.

Référence de publication: 2013024937/10.

(130029857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.005.379,05.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DHCT II Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 146.365 and incorporated on April 30th 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1219 on 24 June 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 15th December 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 664 on 13 March 2012.

The meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred seventy million eight hundred thirty-seven thousand nine hundred five (570,837,905) shares in issue in the Company and all shareholders were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- Increase of the issued share capital by two hundred ninety-seven thousand Euro (€297,000) by the issue of a total of twenty-nine million seven hundred thousand (29,700,000) Shares of nine (9) different classes (being three million three hundred thousand (3,300,000) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I) for a total aggregate subscription price of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD\$500,000), subscription to and payment of the subscription price of the new Shares by the existing shareholders, by a cash payment of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD \$500,000), allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium account, consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by two hundred ninety-seven thousand Euro (€297,000) so as to raise it from its present amount of five million seven hundred eight thousand three hundred seventy-nine Euro and five cents (EUR5,708,379.05) up to six million five thousand three hundred and seventy-nine Euros and five cents (EUR 6,005,379.05) by the issue of twenty-nine million seven hundred thousand (29,700,000) Shares of nine (9) different classes (being three million three hundred thousand (3,300,000) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I for a total aggregate subscription price of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD\$500,000).

The existing shareholders of the Company subscribed to the shares so issued and paid the subscription price as set forth below:

Subscribers	Class A to Class I New Shares subscribed per class	Payment in Canadian Dollars
DHCT II Nominees Limited	3,000,000	454,545
Officers Nominees Limited	300,000	45,455
Total per class	<u>3,300,000</u>	
Total Shares	29,700,000	500,000

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

An amount equal to the nominal value of the new Shares is allocated to the share capital and the balance to the share premium account.

In consequence of the issue of shares, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at six million five thousand three hundred and seventy-nine Euros and five cents (EUR 6,005,379.05) represented by:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares,
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class A shares (the "Class A Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class B shares (the "Class B Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class C shares (the "Class C Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class D shares (the "Class D Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class E shares (the "Class E Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class F shares (the "Class F Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class G shares (the "Class G Shares"),
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class H shares (the "Class H Shares") and
- sixty-six million five hundred eighty seven thousand five hundred forty-five (66,587,545) class I shares (the "Class I Shares"),

representing a total of six hundred million five hundred thirty-seven thousand nine hundred five (600,537,905) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, all fully paid up."

There being no further agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at approximately EUR 2,000,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de DHCT II Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro 146.365 et constituée le 30 avril 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1219 du 24 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 décembre 2011 suivant acte de Me Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial numéro 664 du 13 mars 2012.

L'assemblée a été présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les membres représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent soixante-dix millions huit cent trente-sept mille neuf cent cinq (570.837.905) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (€ 297.000) par l'émission de vingt-neuf millions sept cent mille (29.700.000) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit trois millions trois cent mille (3.300.000) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I pour un prix de souscription total de cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD\$ 500.000), souscription et paiement du prix de souscription des nouvelles parts sociales par les associés existants par le paiement en espèces d'un montant de cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD \$ 500.000), affectation d'un montant égal au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital et affectation du solde au compte prime d'émission, modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (297.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent huit mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq cents (5.708.379,05 EUR) à six millions cinq mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq cents (6.005.379,05 EUR), par l'émission de vingt-neuf millions sept cent mille (29.700.000) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit trois millions trois cent mille (3.300.000) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I, pour un prix de souscription total de cinq cent mille Dollars Canadiens (500.000 CAD\$).

Les associés existants de la Société ont souscrit aux parts sociales ainsi émises et ont payé le prix de souscription tel qu'énoncé ci-dessous:

Souscripteurs	Nouvelles Parts Sociales souscrites de Classe A à Classe I par classe	Paiement en Dollars Canadiens
DHCT II Nominees Limited	3.000.000	454.545
Officers Nominees Limited	300.000	45.455
Total par classe	<u>3.300.000</u>	
Total Parts Sociales	29.700.000	<u>500.000</u>

Preuve du paiement a été montrée au notaire soussigné.

Un montant égal au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales est affecté au capital et le solde au compte de prime d'émission.

En conséquence de l'émission des parts sociales, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq cents (6.005.379,05 EUR), représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires,
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
- soixante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (66.587.545) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"),

représentant un total de six cent millions cinq cent trente-sept mille neuf cent cinq (600.537.905) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01), toutes entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la assemblée a été clôturée.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte d'augmentation de capital sont estimés à approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont le notaire connaît les noms de famille, prénoms, états civils et domiciles, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61747. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020527/187.

(130024500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Taurouge II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.005.

Les comptes annuels au 25 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024935/10.

(130029943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Taurouge I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.006.

Les comptes annuels au 25 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024934/10.

(130029944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Symprofile Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024932/10.

(130030112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.
